



103717 - Epouser la veuve de son ami peut-il être considéré comme une trahison?

question

Mon mari est décédé. Je me sens attirée par son ami. Il désire m'épouser mais il conçoit son mariage avec moi comme une trahison envers mon mari et sa conscience en souffre. Son mariage avec moi serait-il une trahison à l'égard de mon mari?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il est permis à l'ami de votre défunt mari de vous épouser une fois votre délai de veuvage expiré. Ce ne serait pas une trahison envers son ami. Bien au contraire, beaucoup de gens le font pour honorer leurs défunts amis notamment ceux d'entre eux qui laissent des enfants. Le désir d'épouser ces veuves est dicté par la volonté de protéger la veuve et d'éduquer ses enfants.

Cela dit, un tel mariage est légal car rien ne s'y oppose. Si le futur mari n'est animé que de la volonté d'honorer son défunt ami, d'éduquer ses enfants, de protéger sa veuve, il sera récompensé pour cela. Ce qui est évidemment interdit c'est l'établissement par la femme d'une relation amoureuse avec un homme qui lui est étranger, qu'il soit un ami du défunt mari ou pas. Voilà qui constitue une trahison et une infidélité.

Si l'homme en question veut vous épouser et s'il donne satisfaction par rapport à sa moralité et sa foi, qu'il s'adresse à votre tuteur légal. Consultez Allah et mettez fin à vos relations avec lui immédiatement et attendez qu'il soit devenu votre mari.

Nous demandons à Allah de vous assister et de guider vos pas.

Allah le sait mieux.